

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

18^{ème} année - N° 3084 - Lundi 22 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

ASSISES NATIONALES

Plus de 600 participants aux ateliers thématiques



Ouverture des ateliers thématiques des assises

COOPÉRATION SINO-COMORIENNE

La Chine au chevet des infrastructures du pays

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Janvier 2018

Lever du soleil:
05h 57mn
Coucher du soleil:
18h 39mn

Fadjr : 04h 44mn
Dhouhr : 12h 22mn
Ansr : 15h 55mn
Maghrib: 18h 43mn
Incha: 19h 57mn



COOPÉRATION

Un forum des ambassadeurs de l'UE à Moroni fin février

Le président de la République a reçu vendredi, l'ambassadeur de l'Union européenne, Antonio Sanchez Benedito, au palais présidentiel. Parmi les questions abordées, les assises, les accords de pêche et la tenue d'un forum des ambassadeurs de l'UE, prévu en février à Moroni.

Le chef de l'Etat a reçu l'ambassadeur de l'Union européenne vendredi, à Beit Salam. Antonio Sanchez Benedito a dit la disponibilité de l'UE à apporter toute sa contribution pour la réussite des assises nationales, dans

le respect de la souveraineté des Comores, et à accompagner l'archipel dans le suivi des décisions qui seront prises par les Comoriens lors de ce rendez-vous républicain.

Le concours de l'Union Européenne serait motivé par la grande mobilisation de la population dont a été témoin le diplomate européen sur le territoire comorien. Un geste salué par le président de la République. Par ailleurs, l'ambassadeur européen souhaite, avec l'accord du chef de l'Etat, l'organisation d'un forum des ambassadeurs de l'Union Européenne, à Moroni à la fin du mois de février 2018.

Ce forum aurait pour but de traiter de sujets tels la justice, la formation professionnelle, la lutte contre la corruption, l'appui au secteur privé et le financement des infrastructures de base, éléments essentiels au développement du pays. Une idée qui a reçu l'aval du président de la République qui a dit apprécier que la rencontre se tienne à la fin des assises nationales et donc des conclusions du peuple comorien.

L'UE a émis le souhait de reprendre ses accords de pêche avec les Comores qui ont été gelés. Et le Président Azali Assoumani de rappeler la réévaluation en cours du partenariat entre les Comores et une société de pêche étrangère pour montrer l'importance particulière qu'il accorde à ce sujet. Enfin, le locataire de Beit Salam s'est exprimé sur la question de l'île comorienne de Mayotte.

Le Président Azali a tenu à sou-

ligner le caractère « inacceptable » de la reconnaissance de Mayotte comme département français par l'Union Européenne. « L'Union des Comores est profondément déçue du changement de position de l'Union Européenne au sujet de l'occupation d'une partie du territoire comorien », conclut-il.

Mohamed Youssouf

LAIT INFANTILE CONTAMINÉ

Retrait des produits Lactalis sur le territoire national

Le ministère de la santé ordonne le retrait de tous les produits de la marque Lactalis, en vente sur le territoire national.

Il y a quelques mois, on apprenait que les produits du géant de l'industrie agroalimentaire étaient touchés par une contamination aux salmonelles. Une nouvelle d'autant plus inquiétante que cela concerne le lait infantile commercialisé par la firme.

Lactalis, le géant de l'industrie agroalimentaire, est au cœur d'un

scandale lié à l'infection aux salmonelles de son lait infantile. Un fait qui a poussé le ministère de la santé aux Comores à ordonner le retrait de tous les produits de la marque Lactalis sur le territoire national.

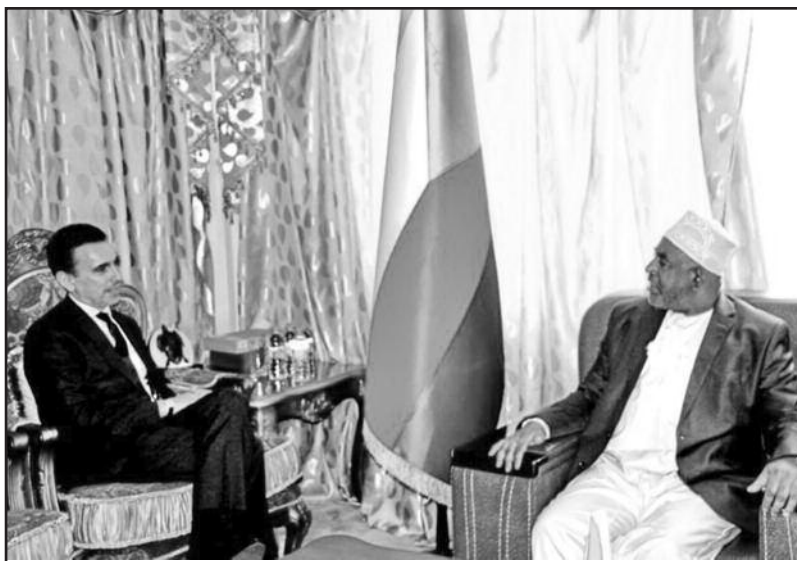
L'inspection générale de la santé explique que « cette décision fait suite à la déclaration des responsables de Lactalis qui reconnaissent la contamination de 12 millions de boîtes de lait en poudre pour bébé par l'infection bactérienne Salmonelle ».

Le ministère de la santé de

l'Union des Comores « ordonne le retrait immédiat » dans tous les rayons de vente du territoire national, la commercialisation du lait de marque Celia contaminé par l'infection bactérienne Salmonelle.

C'est ce qu'on trouve sur la note d'information à cet effet, rendue publique samedi. En attendant les résultats des investigations en cours, le ministère de la santé appelle les commerçants à collaborer.

Toufé Maecha



Ambassadeur de l'UE reçu par le président Azali

Communiqué

La Nouvelle OPACO se félicite de la fin de l'impunité économique

Le Président de l'Union des Comores vient de mettre fin au mandat du Directeur Général de Comores Telecom en la personne de Omar Mgomri à la suite de la création par ce dernier d'une société financière n'ayant pas suivi les procédures en place.

Les autorités politiques comoriennes sont confrontées depuis plusieurs années et décennies à la prépondérance des copinages et du laisser faire qui ont élargi une culture de défiance des institutions étatiques ayant favorisé l'instauration de pré-carrés au profit d'intérêts personnels.

Des Etats dans l'Etat se sont constitués et proliférés, anéantissant et réduisant l'autorité nationale légitime tout en paralysant les cas échéants les actions nationales légales. Cette culture qui n'a que trop duré s'est enracinée dans les mœurs et les pratiques, créant un goulot d'étranglement au détriment de tout progrès économique et politique.

Des cas flagrants de piétinement de l'autorité nationale ont été récemment vécus à travers les agissements de l'ancien Directeur de l'ANACM. Le Chef de l'Etat a eu fort heureusement l'autorité de mettre un terme au bras de fer qui fut engagé par le Directeur sortant à l'endroit des autorités de tutelle et parlementaires.

Le Chef de l'Etat confirme une fois de plus la fin de l'impunité économique en révoquant un proche, qui par ce statut dérogeait à l'autorité nationale. La Nouvelle OPACO réitère la solidarité et la satisfaction de ses membres et du secteur privé en général envers le Chef de l'Etat, qui par cette décision a marqué au fer son refus absolu de laisser libre cours à la délinquance économique à ne point gangréner l'action de l'Etat et à écorcher l'image du pays.

Mahamoudou Ali Mohamed
Président de la nouvelle OPACO



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

CAISSE DE RETRAITES DES COMORES

Etablissement Public Autonome

B.P 2459 Moroni Tel : 773 33 11 / 764 41 28 Tel/Fax : 773 80 69

E-mail : crc @ comorestelecom.km

COMMUNIQUE

Chers retraités,

En raison du vol qui a eu lieu à la Caisse de Retraite des Comores le 03 janvier 2018, il est porté à la connaissance des retraités que désormais le **paiement des pensions se fera uniquement par virement.**

Ainsi, nous sollicitons la compréhension et l'indulgence des pensionnés afin qu'ils accompagnent ce mode de paiement. Nous exhortons les retraités à ouvrir des comptes auprès de toutes les Institutions **Financières de la place (SNPSF, BIC, Exim-Bank, BFC, BDC, Mecks et Sanduk), avant les 31 janvier 2018** et les communiquer à la Caisse aux fins de la programmation des paiements de janvier 2018.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration.

Moroni, le 18 janvier 2018

La Direction

ASSISES NATIONALES

Plus de 600 participants aux ateliers thématiques

Le comité de pilotage a lancé vendredi, à Moroni, les ateliers thématiques des assises nationales. Plus de 600 personnes en provenance des quatre îles y ont pris part. Les discussions concernent 5 axes répartis en 15 thèmes.

Le Comité de Pilotage des Assises Nationales (CPAN) a lancé vendredi, les ateliers thématiques pour préparer les assises nationales prévues en février. Plus de 600 personnes en provenance des 4 îles, vont échanger pendant trois jours sur différents thèmes autour du développement économique, social et culturel du pays.

Au total, 15 ateliers sont prévus et tourneront autour de 5 axes.

L'axe 1 sera consacré aux institutions, les fondements de l'Etat et la consolidation nationale. L'axe 2 tournera autour de l'économie et les finances. L'axe 3 parlera du social et de culture. L'axe 4, la place des Comores dans le monde et enfin l'axe 5 sur la question de l'île comorienne de Mayotte. Au total, le CPAN va organiser 15 ateliers, du samedi au lundi, dans 5 sites différents.

Le porte-parole du CPAN s'est réjoui de la forte participation de la population dans ces assises. « On était positivement débordé par des

demandes et le nombre de participants était extrêmement élevé. Au départ, on avait prévu 600 personnes et là, on se retrouve avec plus de 800 participants », s'est réjoui Said Larifou, le porte-parole du CPAN.

Dans le cadre des préparations des assises, le CPAN a recruté un expert comorien au niveau international pour dresser un diagnostic complet et non partisan des 42 ans d'indépendance. Le travail a pris 3 semaines avec l'appui de 25 autres experts nationaux et sera remis aux participants pour échanger et apporter des solutions pour le développement du pays.

Au cours du lancement des at-

eliers thématiques, l'expert comorien a salué la participation du président de la République aux ateliers ainsi que le choix d'un expert comorien pour établir le diagnostic. « Je tiens à saluer le geste des autorités de l'Etat de choisir un expert comorien pour l'élaboration de ce diagnostic. Ce geste augure une nouvelle ère pour notre pays à savoir de mettre en avant le savoir-faire comorien », souligne Abdallah M'sa, l'expert comorien.

Said Mohamed Sagaf, président du comité de pilotage des assises, appelle les participants des ateliers et tous les Comoriens, à des débats fructueux afin dit-il, d'atteindre les

objectifs visés par le chef de l'Etat.

« Ces échanges vont nous permettre d'avoir des propositions de solutions dans lesquelles tous les dirigeants successifs de notre pays pourront puiser et s'inspirer pour élaborer et mettre en œuvre leur politique de développement », avance Said Mohamed Sagaf.

Le président du CPAN exhorte enfin les participants à garder un esprit responsable et constructif car "c'est ce qui nous permettra de parvenir à des conclusions positives".

Mohamed Youssouf

COOPÉRATION SINO-COMORIENNE

La Chine au chevet des infrastructures du pays

Le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de Chine à Moroni ont signé, vendredi dernier, trois accords d'aide sans contre partie, dotés d'une enveloppe de 6,5 milliards fc. Des conventions relatives à des infrastructures routières, la réhabilitation du palais du peuple et une autre pour l'élimination du paludisme.

La Chine met de nouveau la main à la poche pour soutenir les Comores dans des domaines variés. Dans la matinée du vendredi dernier, le ministère comorien des affaires étrangères a abrité la cérémonie de signature de trois conventions. Dans son intervention, Mohamed Soeuf El Amine ministre des affaires étrangères fait savoir que l'ambition du chef de l'Etat de faire les Comores un pays émergent à l'horizon 2030, nécessite certainement un appui de ses partenaires.

« L'année précédente était celle de l'énergie, cette année est celle



Signature de trois convention avec l'ambassadeur de Chine

des infrastructures routières. La République Populaire de Chine a apporté la part du lion dans la construction des routes du pays », a-t-il

indiqué. « Certainement certains parmi vous le savent bien que la République Populaire de Chine s'est engagée à financer la route qui mène

de Djando à Nymachoua. Si elle le fait aujourd'hui, c'est pour consolider notre coopération mais aussi pour permettre de promouvoir le tourisme dans une région réputée pour sa potentialité touristique », a-t-il ajouté.

Pour le chef de la diplomatie comorienne, son pays a l'avantage d'avoir trois cadres de coopération avec la République Populaire de Chine – la coopération bilatérale – le Forum sino-africain – le forum sino-arabe. « Ce sont trois opportunités qui s'offrent à l'Union des Comores pour promouvoir davantage la coopération entre la République Populaire de Chine et l'Union des Comores » a-t-il expliqué, ajoutant que son pays a choisi de faire la République Populaire de Chine un partenaire stratégique.

« Nous avons des préoccupations que nous partageons ensemble. Vous avez toujours soutenu l'unité et l'intégrité territoriale de l'Union des Comores (...) tout comme nous

avons toujours dit si haut et si fort que Taïwan comme Macao hier font partie de l'intégrité territoriale de la République Populaire de Chine », a-t-il assuré.

« La Chine renforcera la solidarité et la coopération entre les pays en développement notamment dans le principe dit de sincérité, pragmatisme, amitié et franchise. Je suis confiant que dans ce cadre là, la coopération amicale sera renforcée et amplifiée encore davantage », soutien He Yajun ambassadeur de la République Populaire de Chine.

Maoulida Mbaé

CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE

52 000 passeports vendus entre 2009 et 2016

Les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur ont tenu, vendredi, une conférence de presse pour faire le point sur divers dossiers en cours, notamment sur l'affaire dite des passeports.

52 000 passeports vendus entre 2009 et 2016. L'information est tombée vendredi, lors d'un point de presse tenu conjointement par Mohamed El Amine Soeuf et Mohamed Daoudou, respectivement ministre des affaires étrangères et ministre de l'intérieur. Des passeports vendus dans le cadre du programme de la citoyenneté économique. Actuellement, 7000 renouvellements seraient en attente.

Les ministres ont également confirmé l'annulation de 170 passeports ordinaires, attribués de manière abusive à des étrangers, ainsi que des passeports diplomatiques dont celui d'Albert Karaziwan, patron de Semlex.

« Une enquête a été ouverte et pourrait aboutir à d'autres annulations. Mais pour les dossiers de renouvellement, on traite au cas par cas, avant de prendre une décision », explique Mohamed El Amine Soeuf.

Le gouvernement comorien s'armait de diverses mesures afin de mieux sécuriser le processus d'attribution de passeports, notamment l'arrêt de l'usage de la signature numérisée de l'autorité émettrice du passeport. En d'autres termes, tout nouveau passeport doit être signé en

main propre par l'autorité compétente. « On a vu ce qui s'est passé aux Emirats Arabes Unies et en Iran et on ne veut plus que de telles actions se reproduisent encore », déclare le chef de la diplomatie comorienne.

Depuis l'élection du président Azali Assoumani, toute émission de nouveaux passeports dans le cadre du programme de citoyenneté économique a été suspendue. « Aucun passeport n'a été émis par l'actuel régime. Une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités de chacun », avance Mohamed Daoudou alias Kiki.

« Nous ne ferons rien, dans le cadre du programme de la citoyenneté économique, même si on a beaucoup de pression », explique le

ministre de l'intérieur pour qui ce programme a « fait du tort et donné par la suite une mauvaise image » du pays.

Des raisons qui poussent le gouvernement à mettre fin au programme: « Ces derniers temps, des attentats sont commis dans le monde et on dit de ces terroristes qu'ils sont Comoriens. Cela parce qu'ils possèdent des passeports comoriens. Cela donne une mauvaise image du pays », dit-il.

On apprend que des mesures pour sécuriser les passeports comoriens ont été mises en place par le ministère de l'intérieur, dont le déplacement des serveurs de Semlex de Bruxelles vers notre pays.

Mohamed Youssouf

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Al-hamdi Abdillah

Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

Touffé Maecha

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RÉCEPTION DE LA DÉLÉGATION DE L'ASECNA PAR LE DG DE L'ANACM

Les relations bilatérales au centre des échanges

Le directeur de l'Anacm s'est entretenu dimanche 21 janvier avec le président du conseil d'administration et le directeur général de l'Asecna en marge d'un déjeuner qu'il a offert à la délégation de cette agence africaine pour la navigation aérienne présente à Moroni pour l'inauguration de plusieurs investissements.

A Chouani à quelque Km au sud de la Capitale où la délégation a été reçue dans la résidence privée du directeur général de l'Anacm, l'entretien s'est porté sur les relations bilatérales entre les deux agences. « Le rôle de l'agence nationale de fixer les règles auxquelles les avions doivent obéir. Et nous en tant qu'Asecna, nous sommes chargés de mettre les moyens nécessaires pour mettre en application, ces décisions qu'elles soient techniques ou politiques en matière de gestion du transport

aérien. Et nous le faisons avec beaucoup de bonheur en employant essentiellement du personnel des Comores », a déclaré Moussa Mohamed.

Le directeur général de l'Asecna a profité de l'occasion pour rendre un hommage appuyé à un « vieille ami, un grand serviteur de l'aviation. Parce qu'il a servi l'aviation jusqu'en 2016 et aujourd'hui encore le président Azali lui a fait confiance en lui confiant la direction générale de l'Anacm », a-t-il fait savoir.

« Donc aujourd'hui, je suis très heureux de le retrouver dans son village dans ce déjeuner en famille en compagnie du président du conseil d'administration et du vice-président en charge des transports », a-t-il ajouté.

Même satisfaction pour Jean François Desmazieres, président du conseil d'administration de l'Asecna pour qui, la délégation est là pour procéder, dit-il, à l'inauguration de



Reception du représentant ASECNA par le DG de l'Anacm

plusieurs investissements importants qui concernent la sécurité de la navigation aérienne aux Comores mais aussi, avoir des échanges avec les autorités comoriennes dans le domaine de la sécurité de la navigation aérienne.

Interrogé sur la nature des échanges avec le directeur de

l'Anacm, M. Desmazieres d'expliquer que le directeur de l'Anacm a deux fonctions. « Ici aux Comores il est le patron de l'aviation civile est en relation avec l'Asecna pour amé-

liorer les liens bilatéraux en même temps, il est administrateur pour les Comores de l'Asecna à Dakar. Moi en tant que président du conseil d'administration, il est aussi mon collègue. Donc, il voit le directeur général pour faire la coopération avec lui. Il me voit, moi qui suis son collègue du conseil d'administration », a-t-il dit. « En même temps M. Chanfi est très important parce qu'il est à la commission des marchés », a-t-il ajouté.

Pour rappel, l'Asecna ce sont 18 États membres et 16 millions de km2 d'espace aérien. « C'est le plus grand du monde. Mais ce n'est pas là où il y a le plus d'avions. Et il a vocation à toujours grandir », soutient Jean François Desmazieres.

Maoulida Mbaé

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'ecrire

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 68/17/HJM
L'an deux mil dix- sept et le 23 novembre

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSOUF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l'UA de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution ;

J'ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECT-FRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra- Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l'avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D'UNE GROSSE REVETUS DE LA FORMULE EXECUTOIRE d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le contrat de prêt passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le certificat d'immatriculation et

affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d'une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N° 300;

Vu les lettres de mise en demeure en date respective du 06/12/2005et 07/12/2005 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu la lettre de clôture juridique N/Réf.: CJ/210 278, en date du 01/03/2006.

Vu le pouvoir spécial signé le 22 Novembre 2017, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l'Etude de Maître ZAHARA SOILIH , Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l' hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF », en garantie de remboursement d'un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le caractère certain, liquide et exigible de la créance ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni ;

AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernière ressort.

La cour d'appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l'appel interjeté par Maître Youssouf Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d'Amed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07 /10 ;

-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de

domicile que dessus ;

J'ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini DANS LES VINGT JOURS (20jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC
Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC
Dépens : 1.253.200FC
Signification commandement aux fins d'une saisie immobilière: 52 000FC
Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC
(Vingt-deux millions soixante-sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI » sise à Itsandra Mdjini ayant une

contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire

e suivant réquisition N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l'hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d'immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l'expropriation de bien ci-dessus désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSOUF MSA, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'elle n'en ignore et je lui ai où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de Moroni.

Signification du jugement N°12/10 DU 26/07/2010

-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour d'Appel de Moroni.

Grosse en formule exécutoire en date du 13/02/16.

Copie de la signification de l'arrêt N° 46/15

-Copie de la signification commandement aux fin d'une saisie mobilière en date du 23/11/17 enregistré au service foncière le 14/12 /17 sous le N°300

-Copie du certificat d'immatriculation et de situation juridique.

Jugement N°05/09 du 26/01/2009 rendu par
le Tribunal de Première Instance de M.
Grosse en formule exécutoire en date du
23/11/2012
Copie de la signification du jugement
N°05/09 du 26/01/2009
Copie des certificats d'immatriculation et de
situation juridique.
Arrêt n°45/14 du 13/08/2014
Grosse en formule exécutoire en date du
05/09/2015

ATHLÉTISME

La course de la femme, rebaptisée la Comorienne

La course de la femme renaît de ses cendres sous le nom la «Comorienne», après deux saisons sportives d'assoupissement, faute de finances. Sous la houlette de la société «Perfeo by has consulting», par la Fédération Comorienne d'Athlétisme (Fca) interposée, la Comorienne invite toutes les femmes du pays à une course en mars prochain, à Moroni. En conférence de presse le week-end, le patron de la Fca rappelle que la journée sera plus distractive que concurrentielle.

En partenariat avec le Commissariat national à la Solidarité, la Protection sociale et à la Promotion du genre, la Fédération Comorienne d'Athlétisme (Fca) engage une action sportive de réhabilitation. La Course de la Femme, programme cher à l'association «Femme en Mouvement», revoit le jour le jeudi 08 mars prochain, sous le nom de « La Comorienne ». La date coïncide avec la Journée mondiale de la Femme.

L'édition inaugurale de la Comorienne est organisée sous le

slogan « dreams for Comoros, venez partager vos rêves ». L'information a été annoncée en pleine conférence de presse par le président de la Fca, Hilmy Aboud Saïd. « Non, loin de nous l'idée de concurrencer l'association Femme en Mouvement. L'objectif de la course de la femme reste le même. Seulement, elle est rebaptisée la Comorienne. Assoupi faute de soutien financier, l'événement revoit le jour, grâce à l'accompagnement des partenaires fidèles », apaise le patron de l'athlétisme comorien.

Pour rappel, la Directrice de l'événement est Mme Afrika Nadhufa, membre active de l'association Femme en Mouvement. L'itinéraire soumis aux candidates, âgées entre 16 et 39 ans et pour les plus de 40 ans, est le même que les éditions précédentes.

« Juste 3 km et demie : place de l'Indépendance, Badjanani, stade de Moroni, Caltex, Gobadju, Bic et Place de l'Indépendance », précise Hilmy. Les inscriptions (500f par prétendante) sont déjà ouvertes : consulter Comores Cargo, Badjanani

(7737746).

Des élites de l'Océan indien (Madagascar et Réunion) et du continent (Éthiopie, Kenya, Tanzanie, etc.) prendront part à l'événement. « Toutes les écoles de Ngazidja sont invitées à partager les festivités. L'objectif, c'est d'inciter les filles à pratiquer la course. Des points de ravitaillement en eau vive sont aménagés le long du parcours », rapporte la Directrice de l'événement. Les trois premières et la doyenne d'âge seront récompensées.

Bm Gondet

SPORT ET JEUNESSE

Le coordinateur des sports civils suspendu

Une note administrative, publiée par le ministère des sports, rend public ce qui depuis quelques temps, se murmurait : Abou Soundi, coordinateur des sports civils et du handisport, a été suspendu. La désobéissance à l'é-

thique du métier serait le motif à l'origine de cette suspension.

La rumeur circulait depuis un moment. Le verdict est tombé : Abou Soundi, coordinateur des sports civils et du han-

disport, rejoint Mze Msa, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, dans les couloirs. La note administrative assenée par le ministère des sports est claire: il est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre pour faute flagrante, commise dans l'exercice de ses fonctions.

Abou Soundi, hors-jeu

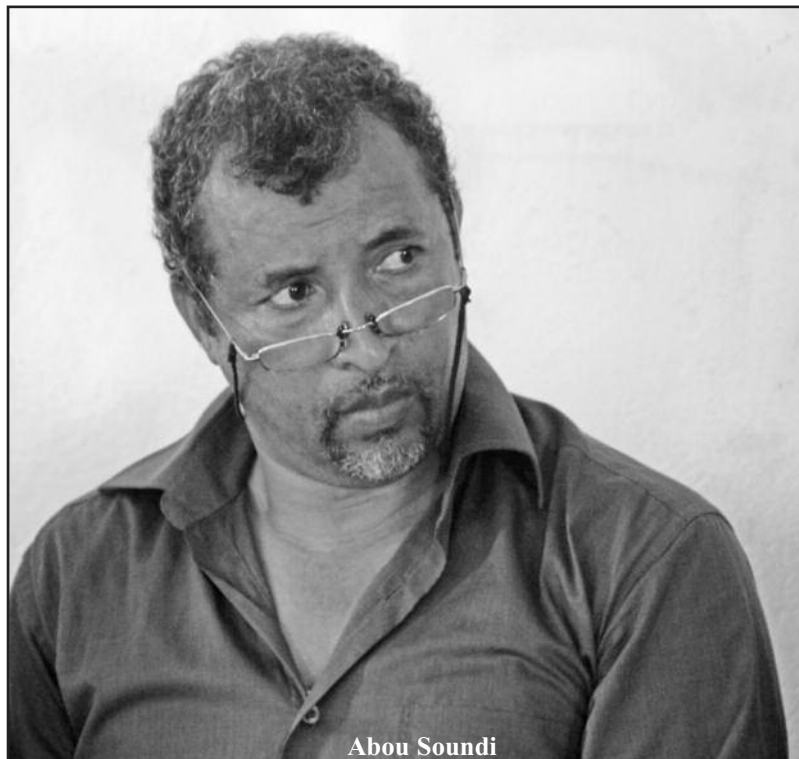
Depuis le mardi 16 janvier 2018, Abou Soundi n'est plus autorisé à mettre les pieds dans les locaux du commissariat de la Jeunesse et des Sports jusqu'à nouvel ordre. Administrativement, il est hors-jeu. La note administrative

proprement dite, référence n°18-03/Mjseipac/Cab, signée par le ministre Mahamoud Salim Hafi est précise: «Pour cause de fautes graves commises dans l'exercice de ses fonctions dont manquement à la discrétion professionnelle et non respect de la déontologie du métier entraînant des désordres et éclatement des valeurs au sein de l'institution. Monsieur Soundi Saïd Bacar, (alias Abou Soundi), Responsable du service des sports civils et des personnes handicapées assurant l'intérim du Directeur national des Sports est suspendu de ses fonctions au sein du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Emploi, de l'ins-

tion Professionnelle, des Arts et de la Culture. Il est interdit d'accéder aux bureaux administratifs du Commissariat à la Jeunesse et des Sports jusqu'à nouvel ordre ».

Un joueur de la Fédération Comorienne de Handisport s'est dit attristé par cette décision. « Le patron sans bilan de notre fédération, Chahalane, profitera de cette mesure pour nous enterrer vivant. Fini notre sport, fini pour nous », regrette Papa Hamada Djibir.

Bm Gondet



Abou Soundi

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Vice - présidence en Charge du Ministère
des Transports, des Postes Et
Télécommunications, des Technologies de
l'information et de la Communication



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية

نيابة الرئاسة المكلفة بوزارة النقل,
البريد والاتصالات وتشجيع
التكنولوجيا الحديثة والمعلومات

AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES

COMMUNIQUE

L'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) annonce l'ouverture de l'appel à candidature aux bourses de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) au titre de l'année académique 2018-2019. Ces formations sont ouvertes aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels. Et elles seront dispensées dans les **Universités suivantes :**

- Université Maritime Mondiale de MELMÔ, en Suède ;
- Institut international de Droit Maritime de Malte (IMLI) ; et
- Académie Maritime d'Alexandrie, en Egypte.

Les formations concernent :

1. L'Administration Maritime ;
2. Gestion des Energies Maritimes ;
3. La Gestion des ports ;
4. La Gouvernance des Océans ;
5. La Sécurité et l'environnement maritime ;
6. La Logistique et la gestion des compagnies maritimes ;
7. Le Droit maritime et politique ;

Les candidats à ces bourses doivent satisfaire les conditions suivantes :

Pour l'Académie Maritime d'Alexandrie, avoir un BAC scientifique.

Pour les autres Universités : disposer d'une licence et d'une bonne maîtrise de l'anglais.

Pour les professionnels, avoir cinq années d'expérience dans les domaines similaires aux formations susmentionnées et une bonne connaissance de l'anglais.

Toutes les informations sont à télécharger sur le site suivant : www.wmu.se/mphil-international-maritime-law-and-ocean-policy pour l'Université de Malmö, en suède, et www.imli.org pour l'Institut international de Droit Maritime de l'OMI (IMLI) de Malte.

Les candidats intéressés et satisfaisant les conditions susmentionnées sont invités à se rendre sur les sites sus évoqués.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à l'Agence Nationale des Affaires Maritimes sis à l'Ancien Bâtiment Air Comores, Vice-présidence en Charge du Ministre des Transports.

La date limite pour les inscriptions est fixée pour le 15 mars 2018.



Pharmacie de garde
Pharmacie Caltex: 773 53 60

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18